



## Achat de clientèle pour une infirmière libérale

-----  
Par Visiteur

Je rachète la clientèle d'une infirmière libérale  
nous nous sommes entendues sur la somme de 21500 euros  
elle me d"emande de lui verser 3000 euros d'acompte  
quelles formalités doit-on accomplir  
aurai-je des frais à payer

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

je rachète la clientèle d'une infirmière libérale  
nous nous sommes entendues sur la somme de 21500 euros  
elle me d"emande de lui verser 3000 euros d'acompte  
quelles formalités doit-on accomplir  
aurai-je des frais à payer

La première chose à faire est de conclure un contrat écrit afin de vous prémunir de certains risques: Clause de non concurrence notamment. Il est préférable que vous contactiez un professionnel (avocat, notaire, expert comptable) mais si vous le désirez, je peux vous transmettre un modèle de contrat que vous n'aurez plus qu'à remplir (pas de frais supplémentaire, il vous suffit de me laisser votre adresse mail).

Ensuite, une fois que vous aurez signé le contrat, vous devrez déclarer cette cession à votre centre des impôts. Dans la mesure où la cession est inférieure à 23000 euros, vous n'aurez qu'un droit fixe de 15 euros à payer.

Ce sont les deux seules formalités à accomplir.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je veux bien que vous me transmettiez un contrat type je vous en remercie